



Synthèse de l'étude FNE-Cantal

Exploitation des carrières de granulats dans le Cantal : rompre d'urgence avec le logiciel des années 1990

Avril 2021

L'enquête publique de janvier-février 2021 sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'Est-Cantal a révélé la forte sensibilité des habitants aux nuisances générées par les carrières, principales sources de pollution et de destruction des écosystèmes et des paysages du département. Afin d'éclairer le débat sur les carrières cantaliennes, FNE-Cantal a publié une étude complète¹, dont la synthèse est présentée ici, en se concentrant sur les carrières de granulats². L'exploitation des données publiques les plus récentes, notamment celles contenues dans le projet de schéma régional des carrières (SRC) en cours d'élaboration dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), permet non seulement de dresser un panorama précis des productions et consommations de matériaux dans chacun des départements de la région, mais également de comparer, de manière objective, leurs performances environnementales, notamment la sobriété de leur consommation de ressources primaires et l'efficacité de leur filière de recyclage de matériaux.

La conclusion de cette étude est sans appel : la situation du Cantal est unique dans la région AURA. Le département s'y distingue très nettement par une surexploitation et une surconsommation de granulats issus de ses carrières, en particulier de roches massives, qui est contraire aux orientations du Gouvernement en matière de gestion économe des ressources et de lutte contre l'artificialisation des sols. **Ce gaspillage unique de ressources génère de tels effets pervers qu'un moratoire immédiat sur les nouvelles autorisations d'exploitation de carrières du département apparaît indispensable.**

1. La capacité de production a été maintenue à son niveau historiquement le plus élevé sans tenir compte de l'achèvement des grands chantiers locaux

Depuis une quinzaine d'années, la production maximale annuelle autorisée de granulats s'est stabilisée, dans le Cantal, autour de **3,5 millions de tonnes par an, soit son niveau historiquement le plus élevé.**

Tableau n°1 : Evolution des capacités de production annuelle de granulats dans le Cantal

	Production maximale autorisée (t/an, 2004)	Production maximale autorisée (t/an, 2021)	Evolution (%)
Roches massives*	3 000 000	2 881 000	-4,0 %
Roches meubles	490 000	590 000	+20,4 %
Total	3 490 000	3 471 000	- 0,5 %

Sources : SDC-15 pour 2004 ; pour 2021, projet de SRC AURA soumis à concertation, Recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal et base de données géorisques <https://www.georisques.gouv.fr/>.

*Note : hors demande d'extension d'exploitation de la carrière des « Camps » (commune d'Arnac), en cours d'examen (140 000 t / an max. demandées, pour 30 ans, contre 70 000 t / an max. autorisées actuellement jusqu'en 2021).

¹ La version complète de l'étude est en ligne sur le site internet de l'association : <https://www.fne-aura.org/cantal/>

² Les granulats sont de petits morceaux de roches dont la taille varie de 0 à 125 mm. Employés bruts pour la construction, les routes et le ballast de chemin de fer par exemple, les granulats sont aussi associés à d'autres matériaux pour fabriquer des produits de construction tels que le béton, les enrobés routiers ou les mortiers. Suivant sa taille, un granulats se rattache à l'une de ces six familles : fillers ; sables ; gravilles ; ballast. Les carrières de roches ornementales comme la pouzzolane, ou de minéraux industriels comme la diatomite, ne sont pas examinées par l'étude FNE-Cantal.

Les réserves autorisées, c'est-à-dire les quantités totales de matériaux pouvant potentiellement être extraites des carrières pendant leur durée autorisée d'exploitation, ont connu une croissance spectaculaire : **dans le cas des roches massives, qui sont dans le Cantal principalement le basalte et le granite, l'augmentation des réserves autorisées a été supérieure à 50 %.**

Tableau n°2 : Evolution des réserves autorisées des carrières de roches massives du Cantal

	Réserves autorisées (2004, tonnes)	Réserves autorisées (2021, tonnes)	Evolution (%)
Saint-Flour	10 000 000	19 466 953	+94,7 %
Mauriac	5 000 000	12 379 172	+147,6 %
Aurillac*	10 000 000	5 846 453	-41,5 %
Total	25 000 000	37 692 578	+50,8 %

Sources : SDC 15 pour 2004 ; pour 2021, calculs à partir du projet de SRC AURA soumis à concertation et de la base de données géorisques <https://www.georisques.gouv.fr/>.

* Note : hors demande d'extension d'exploitation de la carrière des « Camps », en cours d'examen (tonnage moyen demandé de 100 000 t/an et gisement estimé par l'entreprise à 2,8 millions de tonnes dans l'étude d'impact fournie à l'appui de sa demande).

Ce développement des capacités de production à un niveau aussi élevé **s'explique par une véritable inflation d'autorisations d'exploitation** accordées par l'Etat³ : avec seize autorisations entre 2007 et mars 2021, soit 1,3 autorisation par an et un tonnage annuel moyen supplémentaire de 224 000 tonnes, il a été de fait décidé de maintenir dans sa configuration de la fin des années 1990 l'industrie la plus génératrice de nuisances pour les habitants, la plus polluante et la plus destructrice des paysages et des écosystèmes cantaliens.

Dans un contexte où, depuis 2003, la consommation locale de granulats est en baisse de près de 25 %, les décisions successives en faveur des carriers apparaissent rétrospectivement incompréhensibles : non seulement l'achèvement des derniers grands chantiers d'infrastructures (notamment A75 entre Clermont-Ferrand et Montpellier, second tunnel du Lioran ou rénovation des voies ferrées) leur ôte toute justification économique mais, en outre, elles sont contradictoires avec les orientations nationales déjà anciennes en matière de sobriété de consommation des ressources primaires, de promotion de l'économie circulaire *via* le recyclage des déchets « inertes » issus du BTP⁴ et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Tableau n°3 : Evolution de la consommation de granulats issus des carrières dans le Cantal

	2003 (tonnes)	2017 (tonnes)	Evolution (%)
Production (1)	1 790 000	1 663 140	-7,1 %
Importation (2)	430 000	169 358	-60,6 %
Exportation (3)	350 000	427 408	+22,1 %
Consommation (1)+(2)-(3)	1 870 000	1 405 090	-24,9%

Sources : SDC-15 pour 2003 ; projet de SRC AURA pour 2017.

³ Les capacités de production des carrières sont directement déterminées par l'Etat, le préfet de département ayant compétence pour autoriser (ou refuser) les demandes d'exploitation des carriers. En fixant le tonnage annuel maximal et la durée d'exploitation, le préfet fixe également de fait les réserves à exploiter.

⁴ Cf. projet de SRC AURA, p. 58 : les déchets « inertes » du BTP « proviennent des activités de construction, déconstruction, réhabilitation ou entretien de bâtiment ou d'ouvrage de génie civil. Ils sont principalement des terres ou matériaux meubles non pollués, des graves et matériaux rocheux, des bétons, des déchets inertes en mélange non triés, des enrobés ; et, dans une moindre mesure, des briques, tuiles et céramiques. »

2. Le Cantal ne court aucun risque de pénurie de granulats avant la deuxième moitié du XXI^e siècle, voire même avant le dernier quart du siècle s'il parvient à « normaliser » sa consommation

Compte tenu du dynamisme des autorisations d'exploitation de carrières, **il n'existe aucun risque de pénurie de matériaux à court ou à moyen-long terme.**

A court terme, la **capacité maximale annuelle de production autorisée représente 2,5 fois la consommation annuelle du département et 2,1 fois sa production annuelle.** De tels taux de couverture sont exceptionnellement élevés sachant que, dans les prochaines années, aucun important besoin ponctuel lié à de grands chantiers n'est identifié⁵.

Tableau n°4 : Taux de couverture de la consommation et de la production par les granulats issus des carrières

	Cantal
Consommation, Mt, 2017 (1)	1 405 090
Production, Mt, 2017 (2)	1 663 140
Capacité maximale autorisée*, Mt / an, 2021 (3)	3 471 000
Taux de couverture de la consommation ((3)/(1))	x 2,47
Taux de couverture de la production ((3)/(2))	x 2,09

Sources : SRC AURA, Recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal et base de données géorisques.

*Note : hors demande d'extension d'exploitation de la carrière des « Camps » (140 kt / an max. demandées contre 70 kt / an actuellement).

A moyen-long terme, l'étude de FNE-Cantal a projeté l'évolution des gisements disponibles en fonction de plusieurs scénarios de consommation⁶. Quelles que soient les hypothèses retenues, **toutes les projections convergent sur une même conclusion : compte tenu des autorisations actuelles, le département n'a besoin d'aucune nouvelle ouverture de carrière au moins pour les deux prochaines décennies. Le Cantal se démarque ainsi singulièrement du reste de la région pour laquelle le projet de SRC AURA envisage un risque de pénurie à horizon 2029.**

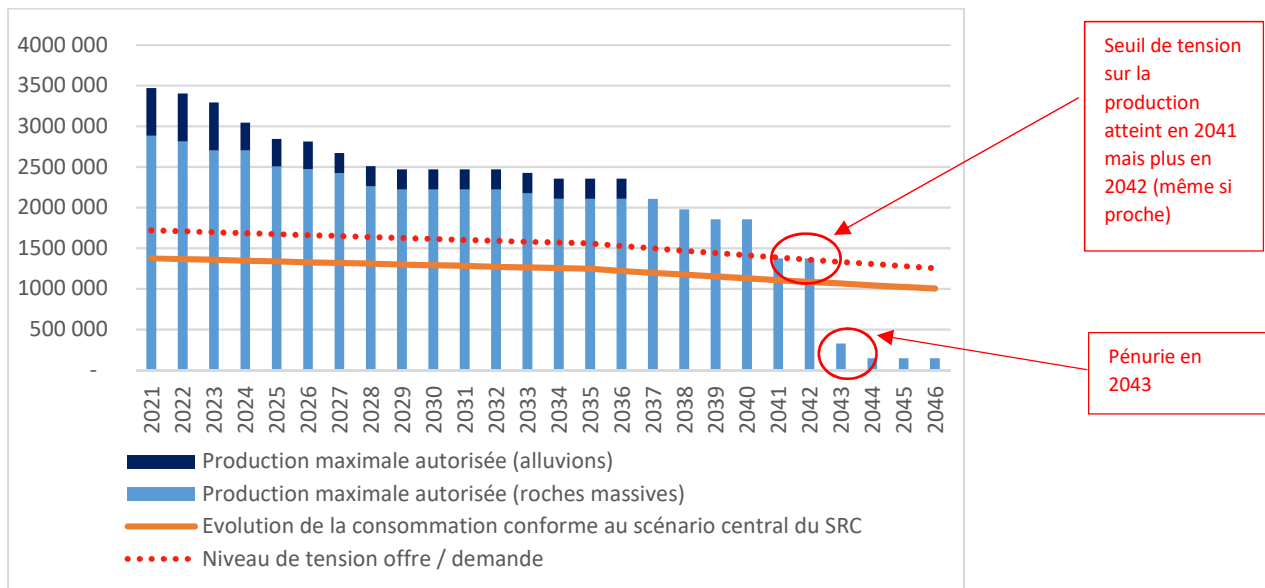
Dans le scénario de consommation de granulats reprenant l'hypothèse centrale du projet de SRC AURA (baisse de la consommation de 0,7 % / an jusqu'en 2035, puis de 1,95 % par an jusqu'en 2050), l'étude FNE-Cantal démontre que :

- même en l'absence (improbable) de nouvelle autorisation ou de renouvellement d'autorisation de carrière, **les seules autorisations administratives actuelles permettent de ne pas connaître de pénurie de matériaux avant 2043 :**

⁵ Le projet de SRC de la région AURA soumis à concertation préalable ne recense ainsi aucun projet majeur dans le Cantal (p. 124 et 125). Les seuls projets mentionnés (et financés par le contrat de plan Etat-région 2015-2020 (p.123)) sont la déviation de Sansac-Aurillac (RN 122) et la création de crèneaux de dépassement entre Murat et Massiac (RN 122). Ces projets sont particulièrement modestes au regard des chantiers qui avaient fortement stimulé la production et la consommation locales à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

⁶ L'étude FNE-Cantal étudie trois scénarios d'évolution de la consommation de granulats : (i) une stabilisation au dernier niveau connu, celui de 2017 (il s'agit du scénario le plus défavorable pour l'environnement) ; (ii) une baisse de la consommation conforme au scénario de référence du projet de SRC AURA (baisse de la consommation de 0,7 % / an jusqu'en 2035, puis de 1,95 % par an jusqu'en 2050) : c'est ce scénario qui est présenté ci-dessus ; (iii) une normalisation de la consommation cantalienne au niveau de la consommation moyenne de la région en dix ans, puis une évolution conforme à celle du SRC AURA (-0,7 % par an). Il s'agit naturellement du scénario le plus vertueux, dont la simulation permet de mesurer l'ampleur du gaspillage des ressources minérales cantaliennes.

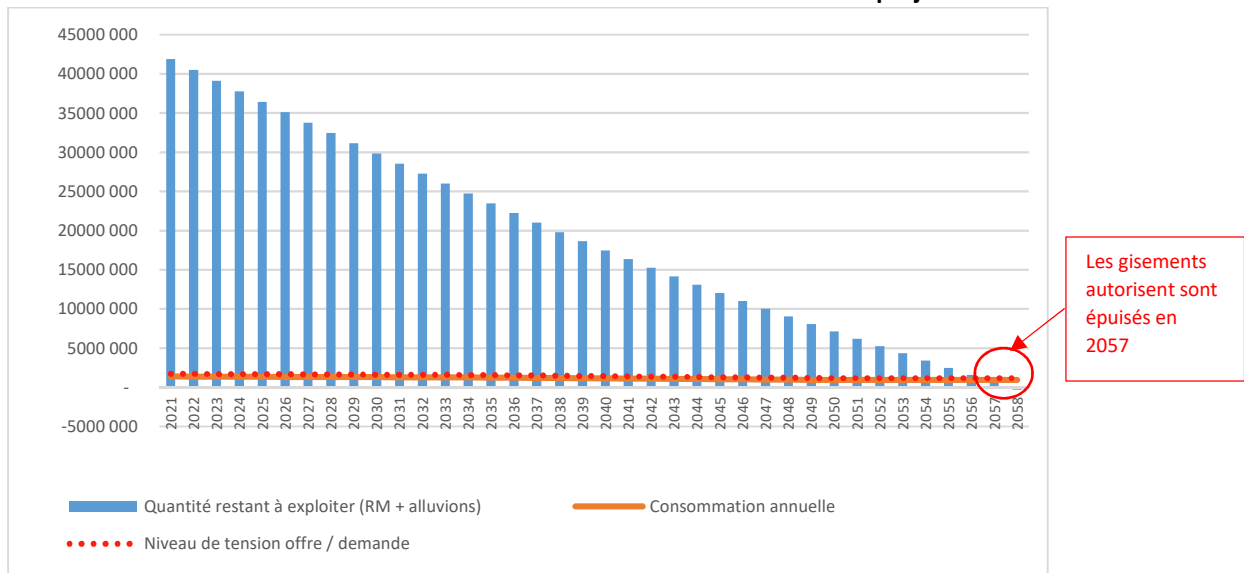
Graphique n°1 : Evolution de la production annuelle maximale autorisée au regard des besoins en matériaux (t) – Consommation évoluant comme dans le scénario de référence du projet de SRC AURA



Sources : projet de SRC AURA soumis à concertation ; Recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal ; base de données géorisques <https://www.georisques.gouv.fr/>.

- si l'Etat se contente de renouveler les autorisations d'exploitation jusqu'à épuisement des gisements (et sans accorder de nouvelles emprises foncières), il n'y a aucune pénurie de matériaux avant 2057, soit au-delà du milieu du siècle :

Graphique n°2 : Evolution des gisements disponibles autorisés au regard des besoins en matériaux (t) - Consommation évoluant comme dans le scénario de référence du projet de SRC AURA



Sources : projet de SRC AURA soumis à concertation ; Recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal ; base de données géorisques <https://www.georisques.gouv.fr/> ; Calculs FNE-15 pour les gisements disponibles (cf. partie 1).

Constatant par ailleurs que le niveau de consommation de granulats par habitant du Cantal était - de très loin – le plus élevé de la région AURA (cf. infra), FNE-Cantal a également simulé les effets d'une « normalisation », en dix années, de la consommation cantalienne au niveau de la moyenne régionale⁷. Dans une telle configuration, le seul renouvellement des autorisations actuelles jusqu'à

⁷ La consommation de granulats issus de carrières du Cantal était en 2017 de 9,7 tonnes / an / habitant contre 5,1 tonnes / an / habitant dans la région.

épuisement des gisements (et sans aucune nouvelle emprise foncière supplémentaire), permettrait de répondre à l'intégralité de la demande cantalienne sans pénurie jusqu'en 2076, soit dans plus d'un demi-siècle ! Ces résultats sont édifiants et démontrent, à eux seuls, l'ampleur du gaspillage des ressources primaires cantaliennes.

3. Les multiples effets pervers de l'excès d'offre de carrières dans le Cantal

Le maintien d'une offre pléthorique de carrières de granulats entraîne un gaspillage généralisé des ressources cantaliennes.

En premier lieu, la surconsommation de granulats apparaît sans équivalent dans la région : avec **9,7 t/an/habitant**, le Cantal affiche une consommation qui est près du double de la moyenne régionale. Un argument souvent avancé pour justifier cette forte consommation est le caractère montagneux du département, ainsi que son climat rude qui auraient pour conséquence de générer de forts besoins d'entretien de viabilisation du réseau routier : l'examen des chiffres de la Haute-Savoie ou de l'Isère permet de contredire cet argument : par rapport à la moyenne régionale, la consommation de granulats (issus de carrières) par tête s'y élève respectivement à - 5 % et à -18 %. **La comparaison avec la Haute-Loire**, qui présente des caractéristiques proches en termes de climat, de géographie et de densité de population, est également éclairante : la consommation de granulats issus de carrières par habitant s'y élève à 7,6 t/an, soit 22 % de moins que la consommation cantalienne.

Tableau n°5 : Consommation de granulats issus de carrières au sein de la région AURA (2017)

	Ain	Allier	Ardèche	Cantal	Drôme	Haute-Loire	Haute-Savoie	Isère	Loire	Puy-de-Dôme	Rhône	Savoie	Total Région	Besoin identifié SRC
Consommation totale granulats (t)	4 812 666	2 140 909	1 743 348	1 405 090	4 120 691	1 736 841	3 935 394	5 298 868	3 680 211	3 657 354	5 462 906	2 684 602	40 678 880	-
Population (2017)	643 350	337 988	325 712	145 143	511 553	227 283	807 360	1 258 722	762 941	653 742	1 843 319	431 174	7 948 287	-
Consommation / habitant (t/hab.)	7,5	6,3	5,4	9,7	8,1	7,6	4,9	4,2	4,8	5,6	3,0	6,2	5,1	5,46
Ecart à la moyenne régionale (%)	46%	24%	5%	89%	57%	49%	-5%	-18%	-6%	9%	-42%	22%	-	-
Ecart au besoin identifié du SRC (%)	37%	16%	-2%	77%	48%	40%	-11%	-23%	-12%	2%	-46%	14%	-	-

Sources : projet de SRC AURA soumis à concertation pour la consommation de granulats (p.78 à 82) ; INSEE pour la population.

En second lieu, l'achèvement des grands chantiers d'infrastructures, qui a mécaniquement pesé sur la demande locale, a poussé les carriers cantaliens à rechercher de nouveaux débouchés en dehors du département. Le Cantal exporte ainsi plus du quart de la production, ce qui constitue un record régional ; ces exportations sont par ailleurs en forte hausse, avec une croissance de plus de 22 % entre 2003 et 2017. **Les exportations cantaliennes de granulats génèrent chaque année au moins 15 200 allers-et-retours de camions et 1,5 million de tonnes d'émission de CO₂**, soit environ 10 tonnes de CO₂ par an et par Cantalien. Si l'on rapporte ce chiffre au bilan CO₂ moyen par Français, qui est de 8 tonnes en 2018, on mesure l'impact environnemental considérable qu'ont les carrières dans un département qui, à tort, imagine probablement que son caractère agricole et préservé de l'urbanisation lui garantit une empreinte carbone réduite.

En troisième lieu, la surexploitation des ressources minérales cantaliennes se traduit par un gaspillage financier, notamment pour les collectivités locales qui sont les principaux consommateurs. FNE-Cantal estime les surcoûts pour les finances publiques locales à environ **4,7 M€/an**, soit en moyenne **70 € par an et par ménage fiscal cantalien**.

En quatrième et dernier lieu, cette politique de facilité en faveur des carrières a empêché l'émergence d'une vraie économie circulaire permettant d'alimenter le marché local en granulats recyclés. Car l'exceptionnelle richesse géologique et minérale du Cantal ne se résume pas à ses ressources minérales « primaires » issues de carrières. **Le Cantal dispose également de riches gisements de ressources minérales « secondaires »** issues des chantiers du BTP. Or, autant les premières sont surexploitées, autant les secondes ne sont presque pas mobilisées, ce qui constitue une autre forme de gaspillage manifeste. **Avec moins de 1 % de la production, les granulats recyclés jouent aujourd'hui un rôle**

purement anecdotique alors que les ressources minérales « secondaires » du Cantal offrent un potentiel de 160 000 t/an de granulats recyclés, soit l'équivalent de la production annuelle d'une importante carrière à l'échelle du département. Le Cantal aurait ainsi pu s'épargner une ouverture de carrière s'il avait mis en place une économie circulaire comparable à celle de la Haute-Loire. On notera d'ailleurs l'absence totale de conscience environnementale des carriers cantaliens : non seulement ceux-ci présentent (de très loin) le plus faible taux d'acceptation de déchets « inertes » du BTP (2 carrières sur 41, soit 4,9 % dans le Cantal, contre 33,1 % des carrières de la région AURA) mais, en outre, le remblaiement des carrières, qui a pour objectif de réduire autant que possible l'impact visuel des exploitations une fois qu'elles sont achevées, y est marginal.

L'existence d'une offre locale pléthorique de carrières est ainsi un puissant facteur d'entrave à une gestion économe des ressources minérales primaires et à l'émergence d'une économie circulaire des matériaux, les carriers conduisant un lobbying intense et permanent auprès des élus pour développer de nouveaux projets routiers ou pour entretenir les réseaux de transport au-delà de ce qui serait, tant techniquement que financièrement, un entretien optimal.

Position de FNE-Cantal

Compte tenu de la destruction des paysages et des écosystèmes qu'elles génèrent, des nuisances extrêmes pour les riverains et de leur contribution à l'artificialisation des sols, les carrières sont devenues l'un des principaux enjeux environnementaux du département. Il est désormais urgent, pour le Cantal, d'actualiser son logiciel de pensée en prononçant un moratoire sur les ouvertures de carrières de granulats, en développant une réelle économie circulaire des matériaux et en changeant des habitudes de production et de consommation d'un autre temps.

FNE-Cantal demande à l'Etat de jouer son rôle de régulateur du secteur en refusant désormais toute nouvelle demande d'autorisation d'exploitation de carrière de granulats : seule une action déterminée, dont la première étape consiste à contraindre l'offre locale, incitera les collectivités territoriales et les acteurs économiques à cesser de gaspiller les ressources minérales cantaliennes et à organiser une réelle économie circulaire des matériaux.